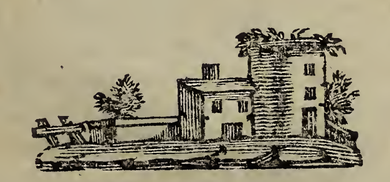
PROCÈS-VERBAL
DE
LA MUNICIPALITÉ
DU PONT-St.-ESPRIT,
ET
JOURNAL
DE L'ARMÉE PATRIOTIQUE

Assemblée sous les murs de cette ville, le 20 Février 1791, contre LES FANATIQUES *du Camp de Jalès.*



A ORANGE,

Chez ESPRIT NICOLAU, Imprimeur du District & de la Commune du Pont-St.-Esprit. 1791.



VERBAL

DE

LA MUNICIPALITÉ

DU PONT-St.-ESPRIT

DEPARTEMENT DU GARD.

LA Ville du Pont-Saint-Efprit, apprit avec la plus vive douleur les troubles inteftins qui agitoient la Ville d'Ufez. Tous les Soldats Citoyens, enchaînés fur leurs foyers par la Loi, gémiffoient de ne pouvoir voler au fecours des opprimés, & être médiateurs de leurs freres divifés; qu'ils étoient loin de penfer que bientôt eux-mêmes auroient befoin de veiller à leur propre sûreté! Le bruit fe répand qu'un grand nombre d'émigrans d'Ufez, animés par l'efpoir de la vengeance, fe difperfent dans divers cantons des Départemens du Gard & de l'Ardeche, connus ci-devant fous le nom de Vivarais & Cevennes; qu'ils y portent l'allarme; fonnent le tocfin, & follicitent les fecours de

leurs freres d'armes du Camp de Jalès. Une partie de ces bruits fut confirmée le feize Février au matin, à la Municipalité, par une lettre de celle de Barjac, en date du quinze à minuit.

» Des gens armés de fufils, font venus réclamer du fecours, d'autres font montés au Vivarais, pour en obtenir du Camp de Jalès; devant s'affembler de moment en moment, notre Ville va être expofée aux plus grands dangers; & déja tout eft dans la conftermation & la terreur.

La Municipalité s'empreffe de communiquer cette lettre à M. Legrand, Major de la Garde Nationale, pour, de concert, avifer aux moyens de mettre la Ville hors de toute furprife. Le lendemain dix-fept, feconde lettre de la Municipalité de Barjac en date du feize à minuit.

» Nous réclamons au nom de la Loi votre fecours; cent feize hommes veuant d'Ufez & armés, ont fondu fur notre ville à l'improvifte, & cette horde s'eft retirée à Berrias avec l'intention de former un camp à Jalès, & defcendre enfuite pour nous faccager.

Le Confeil général eft convoqué à neuf heures du foir. Le Colonel & le Major de la Garde Nationale s'y rendent, ainfi qu'un grand nombre de Citoyens; tous font admis à donner leurs avis : les précautions les plus fages, pour met-

tre la Ville en sûreté & en état de défenſe, ſont priſes auſſi-tôt que propoſées ; les corps-de-garde ſont doublés, les patrouilles multipliées.

La Municipalité reçut, le dix-huit Février, des avis certains, que les émigrans d'Uſez avoient été ſolliciter les Communes fédérées à Jalès, de ſeconder leurs projets de vengeance ; qu'ils avoient réuſſi, par des rapports infidelles à exciter la fermentation la plus violente & la plus dangereuſe ; & qu'un raſſemblement conſidérable de troupes devoit s'effectuer dans la plaine de Jalès le vingt, ſe porter ſur cette ville, s'emparer des canons & des munitions de guerre, & diriger toutes ſes forces contre les villes d'Uſez, de Niſmes & d'Alais.

Le Conſeil Municipal conſidérant que ces démarches coupables ne pouvoient être inſpirées que par des mal intentionnés qui vouloient, en excitant le fanatiſme, opérer une contre-révolution, & plonger la France entiere dans les horreurs de la guerre civile, crut qu'il prévariqueroit dans le plus eſſentiel de ſes devoirs, s'il n'employoit les moyens les plus efficaces & les plus prompts, pour s'oppoſer aux progrès d'une coalition fanatique, & déjouer des projets ſi criminels.

La Municipalité, de concert avec le Directoire du Diſtrict, pria M. Daraſſe, Procureur de la Commune, de porter leurs dépêches au

Directoire du Département séant à Nismes, afin de l'instruire des événemens, & recevoir ses ordres.

Il fut dépêché un courrier à la Municipalité de Valence, & à M. Dangest, Commandant le Régiment d'Artillerie, pour avoir un détachement de trente Cannoniers, & les armemens pour quatre pieces de quatre ; des exprès furent aussi envoyés dans toutes les Communes voisines, afin que leurs Gardes Nationales se tinssent prêtes à voler à notre secours sur le premier avis.

La Municipalité requit le Commandant de la Garde Nationale, d'envoyer de suite un piquet des Dragons Nationaux à Barjac, pour s'assurer de la marche des troupes ennemies, & veiller sur tous leurs mouvemens.

MM. les Officiers du génie, & ceux d'artillerie furent priés de prendre les mesures les plus efficaces pour mettre la ville & la citadelle en état de défense ; ce qu'ils firent avec tout le zele & l'activité possibles.

Le dix-neuf à quatre heures du matin, M. le Procureur de la Commune apporta un arrêté du Directoire du Département qui ordonnoit d'assembler sous les murs de cette Ville un corps de douze cents Gardes Nationaux d'élite, pour protéger le nord de ce District, & le rassemblement fut fixé au vingt-un.

Le Détachement de trente Cannoniers, com-

mandé par un Officier, arriva dans un bateau de poste à quatre heures du soir.

Le vingt, le Commandant de notre piquet de Dragons, dépêcha une Ordonnance à toute bride, pour nous prévenir qu'un gros corps de troupes se dirigeoit sur Barjac; un second Dragon vint nous assurer, une heure après, que les ennemis, au nombre de quatre cents étoient arrivés dans la ville.

D'après cet avis, il fut dépêché des courriers aux Gardes Nationales des environs, de se rendre, le plutôt possible, pour s'opposer aux démarches hostiles des ennemis du bien public. Elles commencérent à arriver à minuit, & successivement pendant toute la journée du lendemain.

Le vingt-un il étoit déja arrivé quatorze cents hommes qui furent assemblés; le Directoire du District & la Municipalité se rendirent sur le champ de bataille, passerent devant l'armée, dont le zele, la volonté & le courage se manifestoient de la maniere la plus énergique.

On lut aux différens détachemens une proclamation qui respiroit le patriotisme le plus pur. M. Legrand, Citoyen du St.-Esprit, Major de la Garde Nationale fut proclamé Général.

M. David, Membre du Directoire du Département, notre compatriote, arriva en qualité de Commissaire, revêtu de tous les pouvoirs.

Le vingt-deux, les Gardes Nationales du

Comtat qui étoient accourues à notre secours reçurent les témoignages de la plus vive reconnoissance, & furent priées de se retirer ; ce qu'elles effectuerent dans l'après midi.

A trois heures du soir, M. David reçut un arrêté du Directoire du Département portant l'ordre à douze cents Gardes Nationaux d'élite, de partir dans la nuit pour Barjac, avec deux canons. Le Conseil de guerre s'assembla sur le champ, & le départ fut fixé à minuit.

L'Armée grossie par différens Détachemens fut assemblée à onze heures, elle témoigna tant de desir de marcher, qu'il fut impossible d'arrêter l'élan de leur patriotisme ; & au lieu de douze cents hommes, il s'en trouva environ trois mille quatre cents.

Le vingt trois, l'Armée partit à deux heures du matin avec deux pieces de canon, & les munitions de guerre & de bouche nécessaires.

Elle arriva à Barjac après une route longue & pénible. A son approche les fanatiques qui occupoient la ville se sauverent à la hâte.

Les sieurs Theron & la Saumée commandans deux Détachemens furent se constituer prisonniers, assurant qu'ils avoient été forcés à marcher.

Deux Commissaires du Directoire du Département d'Ardeche se rendirent au Camp, pour, de concert avec ceux du Gard, ramener les esprits égarés, & rétablir le calme dans ces contrées.

Le vingt-quatre, des Détachemens du District d'Orange arriverent de l'Armée à huit heures du soir, conduisant les sieurs Theron & la Saumée qui furent mis en prison à la Citadelle.

Les dépêches du Général annoncerent la plus grande tranquillité & la dispersion totale du Camp de Jalès sans effusion de sang.

Le vingt-cinq un Détachement emmena vingt-cinq émigrans d'Usez qui furent conduits à la Citadelle. Il y eut ordre de les renvoyer chez eux par petits pelotons, & de leur donner l'argent nécessaire pour faire leur route, ce qui fut exécuté le lendemain & jours suivans.

Le vingt-six, M. Dalbignac Commandant dans le Département, passa l'Armée en revue, & lui témoigna la plus vive satisfaction. Le Général donna ordre à différens Corps des Gardes Nationaux de retourner dans leurs Communes respectives.

Le vingt-sept, l'Armée se porta à Jalès & à Berrias.

Un Détachement de St.-Martin-d'Ardeche arrêta le sieur Chalbos ci-devant Seigneur de Teirargues qui fut conduit ici & mis en prison à la Citadelle.

Le vingt-huit, le Général annonça le retour de l'Armée pour le lendemain, & l'ordre qu'il avoit reçu de la licencier.

Le premier Mars à trois heures après midi,

les Dragons d'Ordonnance avertirent que l'Armée arrivoit ; la Municipalité suivie d'un nombre prodigieux de Citoyens & Citoyennes fut au-devant d'elle.

Les différens Détachemens ayant leurs chefs à leur tête défilerent au bruit des boîtes & du canon, précédés d'une musique guerriere, & aux acclamations des habitants de cette ville qui voyoient en eux des héros patriotes sauveurs de ce Département. Les Sr. Malbos Maire de Berrias & Saurin Officiers de la légion de Bagnols conduits par l'armée furent mis en prison à la Citadelle.

La conduite sage & courageuse de M. David commissaire & de M. Legrand général de l'armée est au dessus de nos éloges.

Le Directoire du District a concouru de tout son pouvoir à soutenir la cause commune.

M. de l'Espinasse Commandant de la ville M. de Bournissac Lieutenant-de-Roi de la Citadelle, ainsi que MM. les Ingénieurs & Officiers d'Artillerie ont donné dans ces circonstances allarmantes des preuves de leur zele & de leur civisme.

Les comités de subsistance & de logement ont mérité par leur zele & leur activité, la reconnoissance de l'armée.

Notre légion si connue par son attachement constant aux vrais principes, n'a cessé d'offrir l'exemple du courage, de la discipli-

ne, & du devouement le plus patriotique.

Tous les Citoyens de cette ville ont témoigné dans cette occaſion, autant d'humanité que de patriotiſme. Ils ont reçu chez eux leurs freres d'armes avec ces démonſtrations de joie & ces effuſions des cœurs qui rendent ſi agréables & ſi touchants les ſoins généreux de l'hoſpitalité; ils ont preſque tous quitté leurs foyers pour ſauver la Patrie; il a fallu avoir recours aux villages voiſins pour la Garde de la ville & l'eſcorte des convois.

Toutes les Gardes Nationales qui ſe ſont empreſſées de ne nous ſecourir, ainſi que le détachement d'artillerie, ont acquis des droits éternels à notre eſtime, & à notre reconnoiſſance, & ont emporté tous nos regrets.

Fait & clôturé en triple original le troiſieme mars mil ſept cent quatre-vingt-onze.

Signés, Laramee Maire; Ttonc, Barriere, Roman, Roux, Hargenvillier, Valette, Froment, Savelly Officiers Municipaux, Darasse procureur de la Commune, Daurand Secretaire Greffier.

Collationné: Daurand, Secretaire Gref.

LETTRE d'envoi à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur de vous envoyer le Procès-verbal des événemens occaſionnés par le raſſemblement de Troupes effectué au Camp de Jalès le vingt du mois dernier. Nous vous ſupplions, Monſieur le Préſident, de le mettre ſous les yeux de l'Auguſte Aſſemblée Nationale, afin qu'elle ſoit bien convaincue que les Citoyens & la Municipalité de cette Ville, inviolablement attachés aux principes conſtitutionnels, ſont prêts à ſacrifier leurs biens & leurs vies pour s'oppoſer aux efforts des ennemis du bien public. Si elle daigne applaudir à nos démarches, nous recevrons la ſeule récompenſe digne des vrais patriotes & des bons Citoyens.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Du Pont St. Eſprit Département du Gard, le 10 Mars 1791.

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les Maire & Officiers Municipaux du Pont-St. Eſprit.

Signés, Laramée, Maire; Tronc, Barriere, Roman, Roux, Hargenvillier, Valette, Froment, Off. Municip. Daraſſe Pr. de la Com.



JOURNAL

DE

L'ARMÉE PATRIOTIQUE

Assemblée au Pont-Saint-Esprit.

LES troubles de la Ville d'Usez ayant causé des émigrations, & les émigrans Catholiques s'étant répandus dans le Département de l'Ardeche, y exciterent par des rapports incendiaires, & à l'aide des ennemis du bien public une fermentation des plus violentes. [handwritten margin note, marked for insertion before "Catholiques": Soi-disant] Elle produisit un rassemblement considérable de Troupes dans la plaine de Jalès. Des avis certains apprirent que ces troupes fanatisées ayant pris la *Croix* pour signe distinctif, & s'étant rendues maîtresses de la ville de Barjac dans le Département du Gard, devoient se porter sur celle du St. Esprit pour s'emparer de nos canons & munitions de guerre, & marcher ensuite contre Usez, Nismes & Alais.

Dans ces circonstances le Directoire du District & la Municipalité du Pont-Saint-Esprit, autorisés par le Directoire du Département, mirent cette Place en état de défense, de con-

cert avec M. l'Espinasse Commandant, & convoquerent sous ses murs les Gardes Nationales environantes.

Ce fut le 20 Février à 5 heures du soir. Elles accoururent en toute diligence. Celle de Mondragon arriva à minuit, & l'on vit successivement arriver pendant le reste de la nuit, & dans les journées des lendemain & surlendemain, celles de Pierrelatte, & ses Gens d'armes Nationaux, de Bagnols, St. Gervais, St. Paul-trois-Châteaux, Roussache, St. Marcel, St. Just d'Ardeche, St-Etienne-de-Sorts, Chusclan, Bourg-St-Andeol, Granges-Comtardes, Viviers, Laudun, Coudolet, Orsan, Orange, Beaume-de-Transit, St. Restituit, Canton de Connaux, St. Paulet de Caisson, Mandement de Sabran, la Garde-Adhemar, Grignan, St. Alexandre, Courtheson, Monsegur, Valaurie, Roquemaure, Çarsan, St. Geniès, Montfaucon, Lirac, St. Victor-de-la Coste, St. Laurent-des-Arbres, Donzere, Montelimar, Jonquieres, Venejan, Pousillac, St. Nazaire, Rochegude, St. Michel, Goudargues, Cornillon, Suze, St. Julien-de-Peyrollas, Chantemerle & Reauville.

Le 21 à deux heures après midi, le Directoire du District & la Municipalité, lurent aux Gardes Nationales rassemblées, une proclamation qui exprimoit les sentimens d'une juste reconnoissance, & contenoit des exhortations vraiment paternelles.

Le même jour M. Legrand ancien Officier au régiment d'Angoumois, Chevalier de St. Louis, Major de la Légion du St-Esprit fut proclamé & reconnu pour commandant général.

Outre les détachemens dont la nomenclature précéde, Lapalud, Bollene, Mornas, & Carpentras dans le Comté Venaissin étoient accourus a notre secours; Avignon accouroit aussi.

La présence & l'approche de ces braves & généreux étrangers occasionna la tenue dun conseil de guerre le 22 à 4 heures de laprès midi. M. David ci-devant de Jonquier, citoyen du Saint-Esprit, Administrateur & Commissaire du Directoire du Département du Gard y assista.

Le Conseil délibéra de son consentement, de remercier les Troupes Comtadines & Avignionaises, en leur témoignant le regret qu'éprouvoit l'Armée, de ne pouvoir par respect pour les Loix faire usage de leurs services.

On agita ensuite si l'on iroit délivrer la ville de Barjac occupée par les *fanatiques.*

Dans ce moment, M. le Commissaire du Département reçut, & communiqua au Conseil, un arrété du Directoire portant requisition à douze cents Gardes Nationaux d'élite, de partir pour cette expédition.

Il feroit difficille de peindre la joie des Citoyens-Soldats à cette nouvelle. Ils fixerent leur départ pour minuit ; l'Armée fut assemblée à

onze heures, & le civiſme, l'ardeur, le courage étant les mêmes dans chacun des individus qui la compoſoient, tout choix devint impoſſible; & au lieu de douze cents hommes détachés que requeroit le Directoire, il fallut en conduire trois mille quatre cents.

L'Armée ſe mit en marche à une heure du matin avec deux pieces de canons, ſervies par dix-huit Artilleurs du Regiment de Grenoble.

Elle fit alte à Lutte. Là elle apprit par un Dragon National du St. Eſprit, que les *fanatiques* évacuoient Barjac, ſe replioient ſur Jalès, & que leur chef le ſieur Baſtide la Molette, ci-devant Abbé, demandoit une conférence avec des Commiſſaires de l'Armée qu'il attendroit le lendemain à Beſſas.

Larmée continua ſa marche & redoubla de célérité. Elle entra dans Barjac à trois heures après midi. Cette ville étoit libre. Ses habitants Béniſſoient leurs libérateurs, & gémiſſoient de ne pouvoir nous offrir leurs proviſions dévorées par les brigands.

Les proviſions ne nous manquoient pas. Elles ont toujours abondé dans le camp graces aux ſoins du Diſtrict, de la Municipalité du Saint-Eſprit & du Comité de ſubſiſtances qu'ils établirent.

On fit, en entrant dans Barjac, toutes les diſpoſitions qu'exigeoit la ſûreté de la Place & de l'Armée.

ſur

Sur le ſoir le Sr. Theron commandant de la Garde Nationale des Vans, & le Sr. la Saumée Lieutenant Colonel de celle de Joyeuſe & chef de la diviſion de *Jeſus* vinrent ſe remettre entre les mains du Général & du Commiſſaire du Département qui avoit ſuivi l'armée ; ils déclarerent avoir été forcés le piſtolet ſur la gorge, de conduire leurs Troupes à Jalès.

Le même ſoir différentes patrouilles amenerent au quartier général pluſieurs ſoldats croiſés. On reconnut par les réponſes de ces infortunés, qu'ils avoient été ſéduits, égarés, & après quelques jours de détention ; pendant leſquels on s'eſt efforcé de deſſiller leurs yeux, ils ont été renvoyés.

Le 24, le Conſeil de Guerre s'aſſembla l'après midi. On reproduiſit la demande du ci-devant Abbé Baſtide la Molette ; elle fut rejettée avec mépris ; les défenſeurs de la Patrie auroient cru ſe déshonorer en conférant avec un chef de rebelles. Il falloit courir ſus. Plein de ce deſir, le Conſeil écrivit la lettre ſuivante à M. d'Albignac, Commandant en chef dans le Département, auquel l'emploi de toutes ſes forces eſt confié.

Teneur.

NOTRE GENERAL,

L'invafion de territoires, & les violences dont fe font rendus coupables les Fanatiques raffemblés à Jalès par les artifans d'une contre-révolution, ont infpiré à l'Armée cantonnée à Barjac, les fentimens de la plus vive, de la plus jufte indignation. Elle brûle de marcher contr'eux & dépofe ce vœu dans votre fein paternel. Des Citoyens-Soldats ne peuvent refter long-temps fous les armes. Les quitter dans cette occafion fans avoir vengé les loix outragées, feroit donner des forces aux ennemis de la chofe publique & laiffer tout le Royaume, particuliérement cette contrée en allarmes. Voilà les motifs qui nous déterminent à folliciter vos ordres. Quels qu'ils foient, vos foldats fideles les rempliront avec la foumiffion qui caractérife les vrais amis de la liberté.

Nous fommes, avec refpect,

NOTRE GENERAL,

Vos très-humbles & très-obéiffans ferviteurs,

Signés, Legrand Commandant Général, Chazal, Martin, Flour, la Place, Commiffaires.

M. d'Albignac ſe trouvoit à St. Ambroix avec un gros corps de troupes. On députa auprès de lui un Aide-de-Camp eſcorté de ſix Dragons Nationaux. Le Député de retour le 25 au matin, annonça l'arrivée de ce Général qui nous apportoit lui-même ſa réponſe, & ſe propoſoit de paſſer l'Armée en revue. On l'aſſembla en dix minutes. M. d'Albignac fut accueilli avec les démonſtrations de la joie la plus parfaite. Il harangua l'Armée, loüa ſon zèle, ſa tenue, la régularité de ſa diſcipline & les principes qui l'animoient conſignés dans notre lettre. Il témoigna ſa douleur de ne pouvoir ſe rendre à nos deſirs, en nous conduiſant à la pourſuite des fuyards.

Le Commiſſaire du Directoire du Gard préſent dans le cercle, nous cita à ce propos une Loi qui défend aux troupes d'un Département d'entrer ſur le territoire d'un autre, ſans la permiſſion de ſes Adminiſtrateurs, & il n'en avoit point obtenu de ceux de l'Ardeche.

Aucun de nous ne connoiſſoit cette Loi citée contraire à la Conſtitution qui a briſé les limites des Provinces, & n'a point créé quatre-vingt-trois Cantons Suiſſes; mais un ſeul & même Royaume. On diſputa long-temps ſur ſon exiſtence, principalement ſur ſon application, lorſqu'il s'agiſſoit du ſalut de la Patrie, la premiere de toutes les Loix, lorſqu'il s'agiſſoit de ſaiſir ou de laiſſer échapper le plus perfide de

ſes ennemis, un ſcélérat qui le premier l'avoit violée en s'élançant dans Barjac.

Deux Adminiſtrateurs-Commiſſaires du Département de l'Ardeche arriverent dans ce moment. Ces MM. s'étant annoncés, l'Armée les reçut en ſilence; mais bien-tôt certains des Officiers ne purent s'empêcher de leur témoigner combien on étoit ſurpris de leur inſollicitude ſur le raſſemblement criminel du Camp de Jalès, & ſur le ſort du peuple confié à leur adminiſtration. Ils répondirent qu'ils ſe juſtifieroient; qu'ils avoient manqué de moyens & de forces, & qu'ils en avoient en vain requis.

Ces derniers mots furent relevés; on leur répliqua que s'ils avoient requis les forces de leur Département, ils ne trouveroient pas dans cette Armée, les Gardes Nationales de Viviers, Bourg-St-Andeol, St. Juſt, & St. Marcel Dardeche, & que les autres troupes la compoſant ſe ſeroient réunies à Privas comme au St.-Eſprit; mais qu'enfin puiſqu'ils étoient venus nous joindre à Barjac, nous leur offrions nos armes & notre ſang pour diſſiper un attroupement dangereux que leur inaction ſembloit avoir autoriſé & leur demandions acte de l'offre.

Ils demanderent eux à déliberer & conférer avec des commiſſaires de l'Armée. On en nomma cinq.

Les conférences s'ouvrirent le 26 & dure-

rent toute la matinée. On y avoit appellé M. David & M. Menard autre Administrateur du Département du Gard en commission à St. Ambroix.

Sur le rapport qui en fut fait le conseil de guerre pria M. Legrand Commandant Général de dénoncer à l'Assemblée Nationale, sitôt les armes posées, le sistême inconstitutionnel des Administrations de Département touchant la prétendue inviolabilité de leurs territoires ; sistême d'après lequel MM. de l'Ardeche avoient déclaré qu'ils signifieroient des défenses si l'on osoit poursuivre ches eux des criminels, vus en flagrant délit ; comme ainsi de déposer dans le sein de la même Assemblée les soupçons qu'une déclaration pareille, & tous les antécedents portoient le conseil à arrêter sur les Administrateurs de l'Ardeche à raison des calammités de la contrée & notre desir de voir scruter leur conduite.

Il étoit essentiel de constater le refus des Commissaires de ces Administrateurs suspectés, en conséquence le Conseil leur adressa l'écrit suivant contenant l'offre qu'il leur avoit déja fait de bouche, avec priere de répondre au bas.

T E N E U R.

Le Conseil de guerre de l'Armée Citoyenne assemblée au St. Esprit, & actuellement canton-

née à Barjac, instruit qu'il est arrivé deux Commissaires du Département de l'Ardeche, a député auprès d'eux MM. Guinet de Montelimar, Martin de Grignan, Faure de Viviers, Chazal & Viviers du St. Esprit, pour leur offrir ses forces, à l'effet de dissiper les brigands attroupés à Jalès & descendus en cette Ville, qu'ils n'ont évacué qu'à notre approche, & de poursuivre & arrêter les chefs de cet attroupement pour les livrer au pouvoir judiciaire. Fait & arrêté au Château de Barjac le 26 Février 1791.

Signés, Legrand Commandant-Général, Flour, Secretaire du Conseil de guerre.

Pendant que nos Députés porteurs attendoient la réponse, une patrouille arrêta le sieur Saurin, Chevalier de St. Louis, Garde-National du Détachement de Bagnols, comme étant sorti en armes du territoire de cette ville pour se porter au secours des soi-disant Catholiques d'Usez, sans autorisation du Département, & contre la défense expresse de sa Municipalité; comme ayant accepté à Vallabrie le généralat d'une horde de séditieux qu'il avoit grossie; enfin, comme ayant voulu forcer la Garde Nationale de Connaux à se joindre à lui, en la menaçant de mettre le village à feu & à sang.

Le Général, d'après les clameurs de l'Armée, le vœu des Officiers, & pour la propre sûreté du sieur Saurin, se détermina à ordonner sa retention.

Nos Députés de retour, lurent au Conseil la réponse ci-après reçue de MM. les Administrateurs-Commissaires de l'Ardeche.

TENEUR.

Les Commissaires du Directoire du Département de l'Ardeche ne sauroient donner trop d'éloges à la bravoure, au zele & au civisme de MM. composant l'Armée citoyenne cantonnée à Barjac sous les ordres de M. Legrand ; mais comme la délibération de leurs commettans du 23 du courant ne les charge que de chercher à connoître les causes des événemens, les moyens de rétablir la tranquillité publique, de se concerter à ce sujet avec MM. les Commissaires du Département du Gard ; que pour prendre le meilleur parti, ils ont eu la précaution de connoître si les gens armés qui s'étoient rassemblés dans la plaine de Berrias & lieux voisins continuoient d'y être encore ; & que les avis qu'ils ont reçu tant du Maire de Berrias que des Administrateurs du District de Tannargues, en date de cejourd'hui matin, leur assurent que les gens armés se sont tous séparés, & que les derniers passerent sous les murs de Joyeuse hier Jeudi ; que la plupart ont témoigné le plus vif regret d'avoir été séduits ou trompés ; que d'un autre côté la Municipalité de Berrias vient de leur depêcher un exprès pour leur annoncer qu'elle s'est transportée en corps jusqu'à

Beſſas pour donner des aſſurances de ſa ſoumiſſion ; que dans ces circonſtances, après en avoir conféré avec MM. les Commiſſaires du Gard, ils déclarent à MM. de l'Armée, qu'ils les remercient de l'offre contenue en la note ci-devant, que leur patriotiſme leur a dictée ; qu'ils la mettront ſous les yeux du Directoire de leur Département, & qu'ils ne doutent pas que le Directoire ne témoigne ſa reconnoiſſance à tous en la perſonne de leur chef. Le rapport de ſes Commiſſaires fera connoître au Directoire, que c'eſt à la ſageſſe de meſures bien combinées, & au deploiement de forces reſpectables, qu'on doit le retour à la tranquillité publique ſans effuſion de ſang, & que chaque ſoldat de l'Armée eſt digne d'une couronne civique. Fait à Barjac le 26 Février 1791.

Signés, de Reboul, Vacher, Commiſſaires.

Le Conſeil fit, ſans déſemparer la réplique ſuivante.

TENEUR.

Le Conſeil de guerre de l'Armée citoyenne, cantonnée à Barjac ; vu la réponſe de ce jour de MM. les Adminiſtrateurs-Commiſſaires du Département de l'Ardeche, a renvoyé ſes Députés auprès d'eux pour leur expoſer qu'elle ne s'eſt point portée à Barjac pour y recevoir des éloges, mais pour marcher contre les ennemis de la Conſtitution ; que l'acceptation de ſes offres étoit la

ſeule récompenſe qu'elle attendoit ; que ces offres ayant été verbalement faites à MM. les Adminiſtrateurs, hier vingt-cinq, ils auroient pu demander, dans l'intervalle, les pouvoirs qu'ils aſſurent leur manquer ; que l'Armée ne croit point aux nouvelles citées ; qu'elle en a reçu de contraires contenues en trois lettres, dont l'une du Maire de Vallon, en date du 24 Février courant ; l'autre, du Maire de Joyeuſe ; l'autre, d'un Officier Municipal du St. Eſprit, en date de ce jour ; que dans tous les cas, elle eſtime néceſſaire de faire paroître ſur les lieux un Corps capable d'inſpirer la terreur à l'ariſtocratie qui infeſte le Département de l'Ardeche, & en égare le peuple ſous le maſque de la Religion : en conſéquence, MM. les Députés ſont chargés, après avoir communiqué à MM. les Adminiſtrateurs-Commiſſaires les trois lettres municipales ci-deſſus énoncées, de leur réitérer notre offre, en répondant ſur la tête des Chefs, que tous les ſoldats, fidelles à leurs ſermens, ſe contiendront dans les bornes du reſpect dû aux perſonnes & aux propriétés ; & au cas il ſoit perſiſté dans le refus prononcé, ils déclareront la loi de la reſponſabilité. Fait & arrêté dans le Château de Barjac, le Conſeil de guerre tenant, le 26 Février 1791. A neuf heures du ſoir.

Signés, Legrand Commaudant - Général, Flour, Secretaire du Conſeil de Guerre.

MM. de l'Ardeche eurent communication de

cette réplique, & des trois lettres jointes, à dix heures ; ils déclarerent persister. On leur demanda acte de cette déclaration ; l'un d'eux s'écria que c'étoit les vexer. On lui répondit qu'un galant homme ne refusoit jamais d'écrire ses paroles ; ils promirent rédiger leur déclaration, & on leur laissa les pieces.

Le lendemain Dimanche 27 Février, le Général reçut à son lever les déclarations & requisitions suivantes.

Nous avons communiqué à M. le Commissaire du Département du Gard, l'arrêté du Conseil de Guerre de l'Armée citoyenne que ses Députés nous ont remis le vingt-six de ce mois, à onze heures du soir. Nous l'avons prié de répondre, & de rappeller à la Loi, des Soldats Patriotes qui ont juré de la maintenir. A Barjac le 27 Février 1791.

Les Commissaires du Département de l'Ardeche.
Signés, de Reboul ; Vacher.

Nous Commissaire du Département du Gard, requerons M. Legrand de défendre aux Gardes Nationales assemblées sous ses ordres, de délibérer & faire des arrêtés, & de leur rappeller que la Loi défend aux Gardes Nationales de délibé-

rer sur autre matiere que celles concernant la discipline du Corps. A Barjac ce 27 Février 1791.
Signé, P. David, c. d. Joncquier, Commiss.

Nous Commissaire du Département du Gard, requerons M. Legrand Commandant les Gardes Nationales rassemblées à Barjac, de fournir à MM. les Commissaires du Département de l'Ardeche qui m'en ont eux-mêmes requis, un Détachement des Gardes Nationales composé de six cents hommes; lequel Détachement sera à la disposition desdits Commissaires, & déferera à toutes leurs requisitions comme aux miennes propres, & tiendra le meilleur ordre & la meilleure discipline. A Barjac ce 27 Février 1791.

M. Legrand commandera ce Détachement.

Signé, P. David, c. d. Joncquier.

La publication de cette derniere requisition inattendue transporta l'Armée de joie; elle s'assembla à l'instant, entendit la messe au champ de mars, & immédiatement après, les six cents hommes requis par M. David & le détachement de Viviers requis par les Commissaires de l'Ardeche, partirent pour entrer dans ce Département ayant a leur tête lesd. Commissaires & le Général. Ils arriverent à Berrias sur les quatre heures & y ayant pris quelques aliments dont ils s'étoient pourvus à Barjac, ils se transporterent au Château de

Jalès en obſervant le plus grand ordre. Ils remarquerent dans la plaine les traces de plufieurs feux.

Le Château fut inveſti & vingt Officiers y monterent pour en faire la viſite. Ils y trouverent ſeulement du feu dans toutes les cheminées, des marmites chaudes, des chaudrons où reſtoient encore des legumes cuits, un tas de dragées, un autre tas de fiques ſeches, indices que cet aſile du crime récelloit nagueres beaucoup de coupables & qu'on y deſcendoit trop tard. Les clefs de deux portes ayant été refuſées, on les fit abattre par des ſapeurs ſans aucun fruit.

Le détachement remercié par MM. les Commiſſaires de l'Ardeche alloit ſe retirer lors qu'une groupe de ſoldats arrêta le Sr. Malbos Maire de berrias qui nous avoit conduits. Ce Maire eſt dénoncé par la voix publique comme ayant préſidé le premier camp de Jalès & redigé le procès-verbal de cette fédération fameuſe ; comme étant un des principaux chefs des fanatiques & le plus dangereux par ſes talents ; enfin comme ayant convoqué le dernier raſſemblement.

Le Général conféra ſur cette arreſtation avec MM. les Commiſſaires. Ceux-ci ſans l'improuver, ſans réclamer hautement, lui dirent qu'avant toute œuvre, ils auroient voulu s'aſſurer de la verité des faits dont on charge

cet Officier. Le Général leur demanda une requiſition pour le traduire à Barjac. Ils la refuſerent; le Sr. Malbos n'en fut pas moins emmené, parce que MM. les Commiſſaires avoient perdu la confiance des ſoldats qui les accuſoient de favoriſer l'évaſion des coupables, & que dans ce ſentiment on craignit tout de leur fureur.

On ſaiſit encore autour de Jalès un Sr. Buiſſon feudiſte de Vagnas, & un nommé Alexis Vivarais manouvrier de Maiſon-Neuve, ſoldats croiſés réputés eſpions.

Les ſix cents hommes détachés de l'Armée la réjoignirent le même jour. Ils rentrerent dans Barjac à onze heures du ſoir.

Le lundi 28 l'Armée reçut dans la matinée une nouvelle viſite de M. d'Albignac & de nouveaux témoignages de ſa ſatisfaction.

L'après dinée on aſſembla tous les citoyens, toutes les citoyennes de Barjac, en proie à des diviſions funeſtes. Le Général, le Commiſſaire du Département les exhorterent à la paix, à la concorde; leur en vanterent les douceurs & les firent embraſſer & jurer de ſe chérir en freres & de ne profeſſer déſormais qu'un ſeul & même parti celui de la Conſtitution.

Hier premier mars courant ſur la requiſition écrite du Comiſſaire du Gard, l'Armée quitta Barjac libre & pacifié, à la pointe du jour,

elle étoit considérablement diminuée par le départ d'un grand nombre de détachements que le Général avoit licenciés depuis la certitude acquise de la dispersion des ennemis & de la non-volonté de les poursuivre.

Elle arriva sur les quatre heures du soir au Pont-St.-Esprit ; on la salua par trois décharges d'artillerie ; la Municipalité la reçut & complimenta en écharpes hors de la ville.

Les prisonniers furent déposés à la Citadelle.

L'Etat Major général & les chefs des détachements dînerent chez M. l'Espinasse commandant pour le Roi, qui s'est distingué depuis le commencement de la révolution par le plus grand patriotisme ; on porta sa santé & du Général ; auparavant on avoit porté celles de nos Augustes Représentants, & du Monarque chéri restaurateur de la liberté Françoise.

Les Gardes Nationaux auxilliaires se sont séparés aujourd'hui matin de leurs freres du Saint-Esprit dont ils emportent toute l'estime & tous les regrets.

Clos le deuxieme Mars mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé, LEGRAND Commandant Général de l'Armée citoyenne. FLOUR, Secretaire du Conseil de guerre.

Collationné conforme à l'original Flour, Sre.

LETTRE d'envoi à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En qualité de premier ſoldat, j'ai l'honneur de vous adreſſer le journal de l'armée patriotique aſſemblée au Pont-St.-Eſprit contre les fanatiques du camp de Jalès. Je vous ſupplie de le mettre ſous les yeux de l'Auguſte Aſſemblée que vous préſidez.

Elle voudra bien prononcer ſur le ſiſtême qui conſacre en quelque ſorte les territoires des Départemens & en fait autant de Royaumes étrangers les uns aux autres.

Elle voudra bien auſſi prendre en conſidération le deſir de l'Armée pour qu'on ſcrute la conduite véhémentement ſoupçonnée de MM. les Adminiſtrateurs de l'Ardeche.

Je le demande au nom de mes braves freres d'armes qui m'en ont expreſſément chargé.

A mon nom propre je ſupplie en outre l'Aſſemblée Nationale de décider s'il eſt conſtitutionnel qu'un Commiſſaire de Département ſuive, accompagne une Armée & la commande par le fait au moyen de ſes requiſitions au Chef.

Je vois dans cette nouveauté le germe le plus fécond des inconvénients & la confusion des pouvoirs si sagement divisés.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé, Legrand.

Du Pont St Esprit, Département du Gard, le 8 Mars 1791.

Collationné. Conforme à l'Original. *Signé*, Flour, Secretaire du Conseil de Guerre.

COPIE

COPIE d'une Lettre écrite par le Directoire du Département du Gard, à M. Legrand.

Nismes, ce 2 Mars 1791.

Le Directoire, Monsieur a reçu la Lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, & la note qui y est jointe; il vous remercie des éclaircissemens que vous voulez bien lui donner; il n'oubliera jamais les services que vous avez rendu au Département dans cette occasion importante, & il s'empressera toujours de rendre une justice éclatante au zele, au patriotisme & au courage que vous avez montré.

Nous avons l'honneur d'être fraternellement,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les Membres composant le Directoire du Département du Gard.

Signés, ROCQUES c.d. Clausonnette, Présid. GRIOLET, Proc. Gen. Synd. P. RIGAL Secretaire Général.

M. Legrand Commandant de l'Armée du District du Pont-Saint-Esprit.

COPIE d'une Lettre écrite par M. d'Albignac à M. Legrand.

Nismes, le 4 Mars 1791.

Invité, Monsieur, par l'Assemblée électorale du Département du Gard, à être son intérprête auprès de vous & auprès de vos braves Soldats & à vous témoigner sa vive reconnoissance, pour l'empressement & le zele que vous avez mis à ramener dans cette contrée l'ordre & la tranquillité, j'ai cru ne pouvoir mieux remplir une commission si flatteuse pour moi, qu'en vous envoyant copie de la lettre qui m'a été écrite par son Président à ce sujet. Je le fais d'autant plus volontiers, que c'est à vous & à vos Soldats, que je dois rapporter ce qu'elle renferme d'intéressant & de flatteur pour moi.

Un grand devouement à la chose publique, l'attachement le plus inviolable à la Constitution, voilà, Monsieur, quelles seront dans tous les temps mes dispositions. Elles seront secondées par votre patriotisme, & par l'union de nos démarches; il nous sera toujours aisé de prévenir les dangers qui nous menacent; la satisfaction que j'envierai le plus, seroit d'éprouver de votre part cette confiance qui a contribué si efficacement à

assurer le succès de nos efforts, & que j'envisagerai toujours comme ma plus douce récompense.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé, D'ALBIGNAC.

M. Legrand, Commandant-Général des Gardes Nationales au St. Esprit.

COPIE de la Lettre écrite par l'Assemblée Electorale du Département du Gard, à M. D'ALBIGNAC.

Nismes, le premier Mars 1791.

MONSIEUR,

L'Assemblée Electorale que j'ai l'honneur de présider, pénétrée de la plus vive admiration des soins & des peines que vous vous êtes donné pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans cette Contrée, me charge expressément de vous en témoigner sa profonde reconnoissance; elle remplit

ainsi l'un des premiers devoirs du peuple qu'elle représente, & vous donne avec empressement les applaudissemens que méritent les sages dispositions que vous avez faites, l'ordre que vous avez mis dans vos opérations, votre patriotisme, votre courage, & sur-tout votre humanité.

Je vous prie, Monsieur, au nom de l'Assemblée Electorale, de vouloir bien donner connoissance de ces sentimens de gratitude aux Chefs des Gardes Nationales & Troupes de ligne qui ont servi sous vos ordres, afin qu'ils en instruisent leurs braves soldats.

J'ai l'honneur d'être avec une considération respectueuse,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé, GILLE, c. d. Gissac, Président.
ROUGER, Secretaire.
Pour copie, D'ALBIGNAC.
Pour seconde copie, LEGRAND.

ÉTAT MAJOR DE L'ARMÉE.

M. LEGRAND Commandant Général.
M. VALETTE Major Général.

MESSIEURS,

Durand cadet } Aides Majors
Durand ainé }
Hugon Maréchal-de Logis.
Chazal fils Quartier Maître.
Lanouve Tréſorier.
Conſtantin Secretaire.
Belgarric Medecin.
Vignal Chirurgien
Boniface } Aides Chirurgiens.
Chalamon }
L'Abbé Prat Aumônier.

AIDES DE CAMP.

MESSIEURS,

Flour.
Poumyer.
Galoni.
Maſclary.
Bouzon.
Rivoire.

CONSEIL PRIVÉ DU GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Guinet.
Faure.
Martin.
Viviers.

CONSEIL DE GUERRE.

M. Legrand Commandant Général Préſident.

MESSIEURS,

Granet.
Lalande.
Viviers.
Rivoire.
Lanouve.
Chambellan.
Chazal fils.
Laplace.
Peliſſier.
Avias.
Maillard.
Dubois.
Roman.
Guinet.
Nicolas.
D'Hoiſy.
Venne.
Greſſon.
Granet-Vallier.
Augier.
Bruyere.
Hugon
Allegre.
Granier.
Daudel.
Cibourd.
Marbaud.
Mery.
Delubac.

Bayle.
Serre.
Balmelle.
Martin.
Pierre-Jean.
Gorgonier.
Ferrand.
Gardon.
Reboul.
Billoutet.
Chavanet.
Guerrin.
Meyſſelle
Rey.
Trible.
Faure.
Buffet.
Damon.
Bonnaure.
Ribon.
Debonne.
Limaſſet.
Moraud.
Ode.
Picard.
Graiſſe.
Gille.
Gourret, Sergent & Chef des Artilleurs.

M. VALETTE, Major Général.

M. FLOUR, Secretaire.